



MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



AGENCE DE SERVICES DE LA LAMPE
123 rue du Temple de Blaine
55116 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Tel. +33 (0)2 99 91 12 12
contact@quarta.fr

WWW.QUARTA.FR

Règlement graphique - Partie Sud
Pièce n°5.2

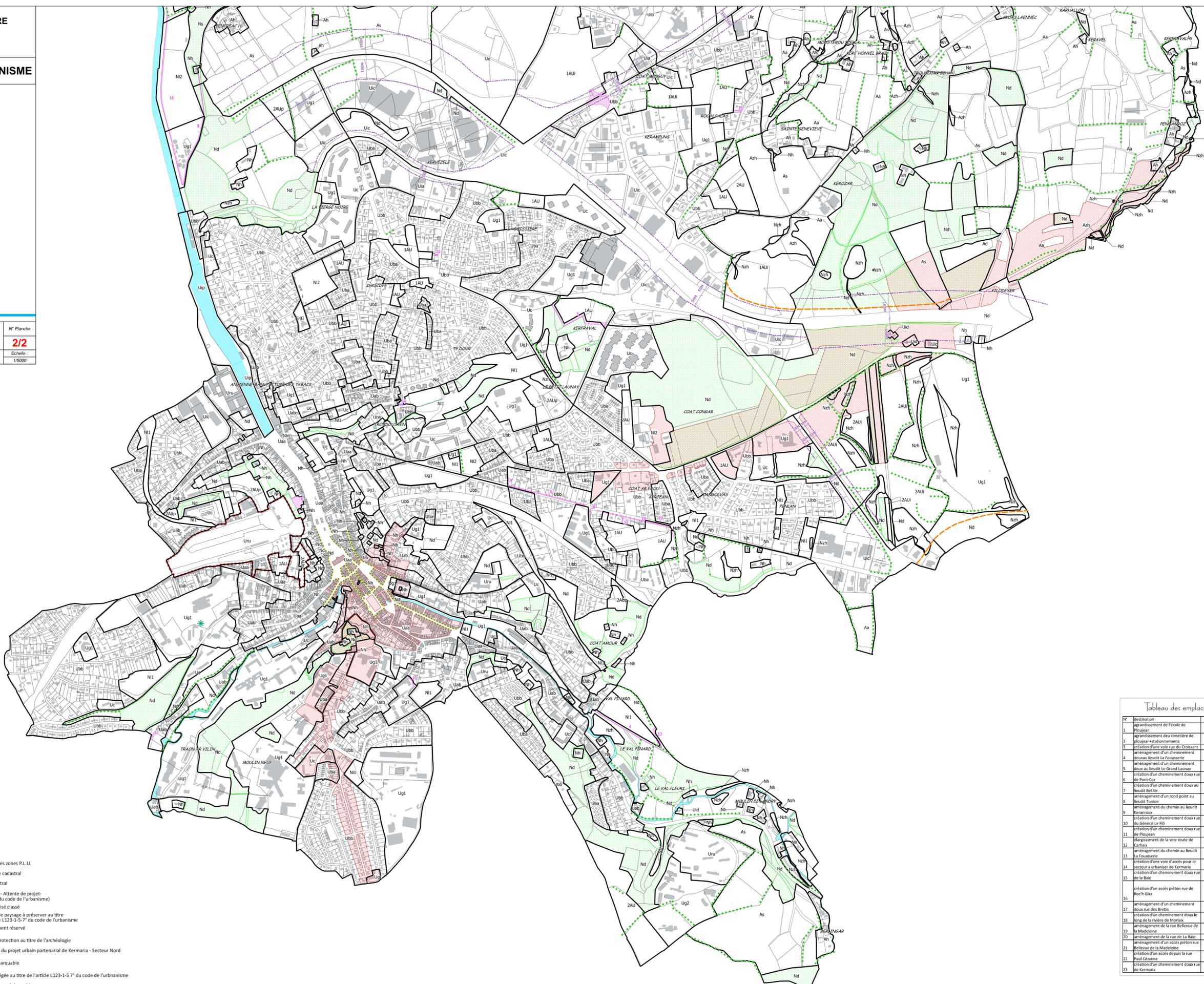
N° Planche

2/2

Echelle

1/5000

Dossier n°	2111/2017
TS3158U	



Zonage

- 1AU : Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- 1AUI : Secteur à urbaniser à vocation d'activités
- 1AUp : Port du Dourduff
- 2AU : Secteur à vocation principale d'habitat, urbanisable suite à modification ou révision du PLU
- 2AUI : Secteur à vocation d'activités, urbanisable suite à modification ou révision du PLU
- 2AUp : Secteur situé dans les espaces paysagers protégés de la ZPPAUP à vocation principale d'habitat, pouvant être urbanisés suite à modification ou révision du PLU et de la ZPPAUP
- As : Activité agricole
- Ad : Site de stockage de déchets non dangereux
- Ah : Espace bâti et construction isolée à vocation d'habitat au sein d'espaces agricoles sans nouveau logement
- Ahp : Espace bâti et construction isolée à vocation d'habitat au sein d'espaces agricoles, présentant un caractère architectural remarquable
- As : Activité agricole sans construction ou installation nouvelle, à l'exception des ouvrages d'intérêt public
- Azh : Zone humide en milieu agricole
- Nd : Protection stricte de sites, des milieux naturels et des paysages
- Nh : Espace bâti et construction isolée à vocation d'habitat au sein d'espaces naturels sans nouveau logement
- Ni1 : Espace vert récréatif en milieu urbain
- Ni2 : Activité légère de loisirs et sportive
- Na : Espace, site et paysage remarquable au titre des articles L 146-6 et R 146-1 du code de l'urbanisme
- Nzh : Zone humide en milieu naturel
- Uaa : Immeubles du centre ville historique
- Uab : Bâti ancien confortant le centre ville historique
- Uba : Tissu urbain à dominante résidentielle à forte densité
- Ubb : Tissu urbain à dominante résidentielle à densité moyenne
- Ubc : Tissu urbain à dominante résidentielle au caractère paysager
- Uc : Tissu urbain composé d'immeubles et de logements collectifs
- Ue : Constructions et équipements nécessaires au fonctionnement des installations aéroporitaires
- Ug1 : Equipement collectif pouvant s'étendre
- Ug2 : Equipement collectif pouvant s'étendre de façon limitée
- Uh : Noyau bâti important au sein d'espaces agricoles : urbanisation des dents creuses
- Uia : Etablissement à caractère principalement commercial ou hôtelier
- Uib : Activité située dans la zone aéroporitaire
- Uic : Zone pouvant accueillir des activités de toute nature
- Uid : Locaux d'activités isolés en secteur agricole ou naturel
- Uip : Activité liée au port
- Uru : Secteur de réhabilitation et de renouvellement urbain
- Ngv : Aire d'accueil des gens du voyage

- Contour des zones P.L.U.
- Parcelle cadastrale
- Bâti cadastral
- Servitude - Attente de projet (L123-2a du code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé
- Élément de paysage à préserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Zone de protection au titre de l'archéologie
- Périmètre du projet urbain partenarial de Kernaria - Secteur Nord
- Arbre remarquable
- Haie protégée au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- Marge de recul des voies
- Voie future (tracé approximatif)
- Chemin piéton futur (tracé approximatif)
- Linéaire commercial
- Bande des 100m

Tableau des emplacements réservés

N°	destination	Surface (m²)	beneficiaire
1	agrandissement de l'école de Plojean	1541,92	commune
2	agrandissement des cimetières de Plojean-stationnements	4438,29	commune
3	création d'une voie rue du Croissant	1805,46	commune
4	aménagement d'un cheminement doux au lieu-dit La Fouasserie	2285,40	commune
5	aménagement d'un cheminement doux au lieu-dit Le Grand Lomay	3127,98	commune
6	création d'un cheminement doux rue de Pont-Coez	930,01	commune
7	création d'un cheminement doux au lieu-dit Bal Air	348,42	commune
8	aménagement d'un rond point au lieu-dit Tanigec	4343,89	Conseil Général 29
9	aménagement du chemin au lieu-dit Kerarroux	1389,69	commune
10	création d'un cheminement doux rue du Général Le FIS	1674,88	commune
11	création d'un cheminement doux rue de Plojean	233,32	commune
12	élargissement de la voie route de Carhax	152,05	commune
13	aménagement du chemin au lieu-dit La Fouasserie	865,29	commune
14	création d'une voie d'accès pour le secteur à urbaniser de Kernaria	1322,13	commune
15	création d'un cheminement doux rue de la Baie	233,82	commune
16	création d'un accès piéton rue de Roch'Glaz	241,62	commune
17	aménagement d'un cheminement doux rue des Brébis	100,00	commune
18	création d'un cheminement doux le long de la rière de Morlaix	8510,40	commune
19	aménagement de la rue Bellevue de la Madeline	2591,38	commune
20	aménagement de la rue de La Baie	4132,17	commune
21	aménagement d'un accès piéton rue Bellevue de la Madeline	69,00	commune
22	création d'un accès depuis la rue Paul Cézanne	139,00	commune
23	création d'un cheminement doux rue de Kernaria	167,00	commune